



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale des territoires

Liberté Égalité Fraternité

**Service eau-environnement**Cellule milieux aquatiques et pêche

Affaire suivie par : C.-A. GARCIA

Tél.: 04 50 33 77 67

Mél.: charles-andre.garcia@haute-savoie.gouv.fr

## AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Communes de BELLEVAUX, CHATILLON-SUR-CLUSES, LA CÔTE D'ARBROZ, LA RIVIERE ENVERSE, LA TOUR, LES GETS, MARIGNIER, MEGEVETTE, MIEUSSY, MORILLON, ONNION, SAINT-JEOIRE, SAINT-SIGISMOND, SAMOÊNS, SIXT-FER-A-CHEVAL, TANINGES, THYEZ, VERCHAIX

Objet : Plans de gestion des matériaux solides et des boisements de berge du bassin versant du Giffre Pétitionnaire : Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents (SM3A)

Le public est informé que par arrêté préfectoral n° DDT-2022- 0288 du 27 janvier 2022 est prescrite, sur le territoire des communes de BELLEVAUX, CHATILLON-SUR-CLUSES, LA CÔTE D'ARBROZ, LA RIVIERE ENVERSE, LA TOUR, LES GETS, MARIGNIER, MEGEVETTE, MIEUSSY, MORILLON, ONNION, SAINT-JEOIRE, SAINT-SIGISMOND, SAMOÊNS, SIXT-FER-A-CHEVAL, TANINGES, THYEZ, VERCHAIX, une enquête publique, au titre des articles L214-1 à L214-6 du code de l'environnement, sur la demande de Monsieur le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents (SM3A), relative à l'objet susvisé.

Un dossier est déposé à la Mairie de TANINGES, pendant 32 jours, du lundi 21 février 2022 au vendredi 25 mars 2022 inclus, où le public peut prendre connaissance du dossier pendant les heures d'ouverture de la Mairie.

Pendant le même délai, un double du dossier est adressé aux Mairies d'ONNION et de MARIGNIER, où toute personne peut en prendre connaissance pendant les jours et heures d'ouverture au public.

Le dossier de demande d'autorisation peut être également consultable sur le site Internet des services de l'Etat <u>www.haute-savoie.gouv.fr</u> pendant toute la durée de l'enquête publique.

Madame Vanessa TANI, chargée de mission « politiques territoriales », est désignée en qualité de commissaire-enquêteur.

Les observations peuvent être consignées sur les registres d'enquête déposés en Mairies de TANINGES, ONNION et MARIGNIER, ou adressées, par écrit, au commissaire-enquêteur en Mairie de TANINGES. Le public peut également transmettre ses observations par voie électronique à l'adresse : ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr

15 rue Henry-Bordeaux 74998 ANNECY cedex 9 Tél.: 04 50 33 60 00

Mél.: ddt@haute-savoie.gouv.fr

Le commissaire-enquêteur siège en personne en Mairies de :

Communes	Dates permanence	Heures permanence
Taninges	Vendredi 25 février 2022	13h30-16h30
Onnion	Vendredi 04 mars 2022	14h00-17h00
Marignier	Samedi 19 mars 2022	09h00-12h00
Taninges	Vendredi 25 mars 2022	13h30-16h30

Il établit un rapport qui relate le déroulement de l'enquête et examine les observations recueillies. Il consigne ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves, ou défavorables à l'opération.

Dans les quinze jours à compter de la réponse du demandeur ou à l'expiration du délai qui lui est imparti, le commissaire-enquêteur transmet les dossiers d'enquête avec ses conclusions motivées à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie (direction départementale des territoires, service eau-environnement).

Après clôture de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaireenquêteur est déposée dans les Mairies concernées et publiée sur le site Internet des services de l'Etat. Ces documents sont tenus à la disposition du public pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête.

> Pour le préfet et par délégation P/Le directeur départemental des territoires Le chef du service eau-environnement

> > Damien ASSADET